

REUNION DU COMITE SYNDICAL

06 juillet 2019



Quorum: 294

- **4 Membres du Comité: 586**
- **4 Membres présents : 57**

Présences lors des dernières réunions

• 29 juin 2019 : 233

• 23 mars 2019: 300

• 10 novembre 2018: 305



Observations sur les délibérations rédigées en application des décisions prises par le Comité et le Bureau les 23 mars et 6 mai 2019.



Gazière : le besoin exprimé

La Commune de La Côte qui a transféré sa compétence gaz au SIED 70 lui a demandé, conjointement à la Communauté de Communes de Lure, d'envisager une desserte en gaz naturel de sa commune pour notamment desservir l'usine KNAUFF qui a un projet d'installation de nouveau séchoir pour un projet entraînant une importante consommation : 4,2 GWh/an.



Nouvelle desserte Gazière : le besoin exprimé

La création d'un nouveau réseau dans ce secteur intéressera également la commune de Roye en lui permettant d'étendre le réseau de distribution de gaz existant sur environ 2 km et de desservir une partie supplémentaire de son territoire.



Gazière : le tracé

Le projet consisterait à étendre le réseau de distribution de gaz existant depuis la rue de la Verrerie (commune de Roye) vers La Côte de long de la RN19 (4,5 km au global)

Le projet anticipe la possibilité d'une extension ultérieure vers Ronchamp et Champagney



Gazière : le tracé



Nouvelle desserte Gazière : le choix de la procédure

- Le monopole de GRDF pour les nouveaux réseaux n'existe plus, le Syndicat peut donc, au choix,
- concéder la distribution publique de gaz à toute entreprise agréée à cet effet par le ministre chargé de l'énergie,
- créer une régie agréée par le ministre chargé de l'énergie
- avoir recours à un établissement de ce type existant ou participer à une société d'économie mixte existante.

Gazière : le choix de la procédure

- La concession est la solution la plus adaptée dans le cas du SIED70 :
 - mobilisation rapide de personnel expérimenté tant du point de vue technique que commercial
 - # faible recours à des fonds propres
 - gestion globale conception/exploitation
- ♣ Il est donc nécessaire d'entamer une procédure de délégation de service public pour envisager le tout nouveau réseau en application des articles L1411-1 et suivants du CGCT

Nouvelle desserte Gazière : le choix de la procédure

Compte tenu de la valeur estimée du contrat (2 500 000 €), la procédure de consultation mise en œuvre sera une procédure formalisée

Compte tenu des investissements à amortir et du risque constructif porté par le concessionnaire, le contrat de concession proposé sera d'une durée de 30 ans



Gazière : les services attendus

- L'établissement, l'extension et le renouvellement de l'ensemble du réseau de distribution publique de gaz ;
- La conception et la mise en œuvre des actions d'information de la clientèle, de promotion du service et des économies d'énergie ;
- Le raccordement et l'alimentation en gaz des clients installés sur le territoire de chaque commune ;



Gazière : les services attendus

L'exploitation et conduite du réseau et des ouvrages pour garantir la sécurité, la qualité et la continuité de la fourniture ;

La gestion de l'ensemble des relations avec les usagers ;

La fourniture de l'ensemble des moyens, matériels et humains, nécessaires à l'exploitation et à la sécurité des personnes et des biens ;



Gazière : les services attendus

- L'entretien préventif et la maintenance curative de l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exploitation ;
- La mise en œuvre de la prévention des dommages aux réseaux par agressions extérieures ;
- Les propositions relatives aux adaptations du réseau
- L'application stricte du code de l'environnement et de la réglementation relative aux ICPE.



Gazière : le financement

Selon une étude réalisée en 2019, les financements à apporter au projet pourraient être ceux indiqués ci-dessous selon la valeur qui sera retenue pour le terme C. Ce coefficient multiplicateur est fixé au niveau du contrat de délégation et s'applique au coût de la distribution du gaz qui est un prix réglementé et représente environ 20 à 30% de la facture globale :

Réseau de ROYE à LA COTE :			
Valeur C	1,3	1,5	1,7
Participation	464 000 €	410 000 €	356 000 €
Investissement	585 000 €		



Gazière : le financement

Le SIED 70 n'a aucune ressource pouvant être affectée à cette opération.

♣ Le SIED 70 attend donc des futurs intervenants possibles de cette desserte (communes, communauté de communes, conseil départemental, région, entreprises) qu'ils s'engagent à apporter les contributions financières complémentaires nécessaires



Gazière : le financement

♣ Ces contributions ne pourront être définies qu'à la remise des offres à cette consultation, une fois le coût et les options de parcours connus.

La rentabilité du projet conditionnera, également, le montant des contributions et la faisabilité du projet.



Gazière : le financement

Le cahier des charges comporte une clause de révision de la participation des collectivités en fonction de la desserte réalisée

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie en séance du 5 juin 2019 a émis un avis favorable à ce projet.

Le Comité paritaire réuni en séance du 25 juin dernier a également émis un avis favorable à ce projet

Après avoir pris avis de la commission paritaire et de la CCSPL, le Comité se prononce sur le principe de la concession au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire

- 1. Formalité de publicité au moyen d'une triple insertion (avis de concession) :
- au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE),
- dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales
- dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné.

L'insertion précise :

- la date limite de présentation des offres, qui doit être fixée un mois au moins après la date de la dernière publication (-5J si transmission par voie électronique autorisée);
- les modalités de présentation des offres ;
- les caractéristiques essentielles de la convention de délégation de service public envisagée.

2. Recueil des candidatures

La Commission d'ouverture des plis dresse la liste des candidats admis à présenter une offre en se basant sur les critères suivants :

- Les garanties professionnelles et financières des candidats;
- Leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers;
- Habilitation du Ministère.

3. Examen des offres:

- Ouverture des plis par la commission ad-hoc;
- Analyse des offres et avis motivé.

4. Négociation par l'exécutif

L'autorité habilitée à signer la convention choisit librement, au vu des offres qui lui sont soumises, ceux des candidats admis à présenter une offre avec qui elle entend mener des négociations et engage toute discussion utile. Au terme de ces négociations, elle choisit le délégataire.

Durant cette phase, le plan de financement sera consolidé en parallèle avec les collectivités intéressées

5. Délibération sur le choix du délégataire du Comité :

L'exécutif soumet à l'assemblée délibérante son choix accompagné des pièces suivantes :

- le rapport de la commission d'ouverture des plis ;
- les motifs de son propre choix du délégataire ;
- l'économie générale du contrat.

L'assemblée délibérante se prononce sur l'identité du délégataire et sur le contrat de délégation.

6. Signature du contrat

Signature après information des candidats non retenus 16 J auparavant (-5J si voie électronique) sous réserve de l'avis favorable de la Commission Régulation de l'Energie (CRE) sur les tarifs proposés.

Transmission en Préfecture (dans les 15J).

Notification au concessionnaire.

Publication de l'avis d'attribution dans les 48H.

Il est précisé que la commission d'ouverture des plis sera composée des membres de la commission d'appel d'offres.



Transfert de la compétence gaz de la commune de ROYE

Le projet de desserte gazière sur la commune de LA CÔTE nécessite une extension du réseau de gaz naturel existant depuis ROYE autorisant ainsi la desserte gazière d'un certain nombre d'habitations et d'entreprises situées sur cette commune sur le tracé de la future canalisation.



Transfert de la compétence gaz de la commune de ROYE

Afin de coordonner au mieux cette opération avec le projet de délégation de service public sur LA CÔTE, d'une complexité accrue compte tenu de la concession historique concédée à GRDF sur son territoire, il est proposé d'accepter la demande de transfert de la compétence gaz de la commune de ROYE au SIED70.



Transfert compétence gaz CHAMPLITTE et ECUELLE

La commune de CHAMPLITTE a été sollicitée par l'entreprise SILAC pour un raccordement au réseau de distribution publique de gaz naturel ainsi que par le GAEC THIBAULT ROCHE pour de l'injection sur le réseau dans le cadre d'un projet de méthanisation.



Transfert compétence gaz CHAMPLITTE et ECUELLE

Le réseau le plus proche se situant sur le territoire de la commune de CHARGEY LES GRAY, l'étude de ce projet nécessite une coopération intercommunale et les communes de CHAMPLITTE et ECUELLE, situées sur le tracé potentiel, ont donc souhaité d'ores et déjà transférer la compétence relative à la distribution publique de gaz au SIED70.



Transfert compétence gaz GRANVELLE ET LE PERRENOT

La commune de GRANDVELLE ET PERRENOT est sollicitée pour développement d'un important projet méthanisation. Ce dernier, s'il aboutit, nécessitera un raccordement au réseau public de distribution de gaz naturel le plus proche afin de permettre l'injection du combustible.



Transfert compétence gaz GRANVELLE ET LE PERRENOT

La création d'une telle conduite offrira des perspectives de développement du réseau de distribution du gaz pour plusieurs communes. L'étude de ce projet nécessite une coopération intercommunale et la commune de GRANDVELLE ET LE PERRENOT a donc souhaité transférer la compétence relative à la distribution publique de gaz au SIED70.



Budget principal: Décision Modificative

Le projet de décision modificative corrige le montant des amortissements des installations de recharge pour véhicules électriques pour une durée d'amortissement de 15 ans soit :

_ 21 650 € qui s'équilibrent en fonctionnement par une dépense moindre en rémunération du personnel et une dépense prévisionnelle sur les travaux sur ces IRVE



Budget annexe : production électrique renouvelable

Le projet de décision modificative est une conséquence du résultat de l'étude de structure de la toiture de la chaufferie de Scey sur Saône qui justifie de l'incompatibilité de cette toiture avec un projet de couverture photovoltaïque. Cette étude, sans suite, nécessite une modification d'imputation budgétaire de 2 500 €



QUESTIONS DIVERSES:

Photovoltaïque

Les panneaux nécessaires à la production d'électricité d'origine photovoltaïque de la chaufferie de Marnay ont été mis en place

début juin 2019.

La production attendue est de 9 070 kWh/an





QUESTIONS DIVERSES : SEML Cote d'or énergie

♣ Le SIED70 est actionnaire de la SEML Côte d'Or Energie depuis le 3 juillet 2019.

♣ Cet outil permet d'accompagner les communes qui le souhaitent dans leurs projets de production électrique d'origine éolienne, photovoltaïque au sol ou même pour des toitures photovoltaïques de grande surface.



QUESTIONS DIVERSES:

Groupement d'achat d'énergie

Le groupement d'achat d'énergie des Syndicats de Bourgogne Franche-Comté a retenu :

✓ ENGIE pour la fourniture d'électricité du 01/01/2020 au 31/12/2022 d'une puissance souscrite>36kVA



QUESTIONS DIVERSES:

Groupement d'achat d'énergie

pour le gaz naturel (fourniture du 01/01/2020 au 31/12/2021):

- ✓ Points de livraison à relève semestrielle : TOTAL ENERGIE GAZ
- ✓ Points de livraison à relève mensuelle : SAVE (Société d'Approvisionnement et de Vente d'Energies)



QUESTIONS DIVERSES: Aides du SIED70

- ♣ Outre les participations classiques dans les domaines de l'électricité et l'éclairage public, le SIED70 propose désormais tout un dispositif d'aides dans les domaines suivants:
 - bois énergie
 - photovoltaïque
 - maîtrise de l'énergie (CEP, audits, tvx)
 - géothermie
 - solaire thermique



QUESTIONS DIVERSES: Aides du SIED70

Le guide complet des aides du SIED70 est consultable sur le site internet du SIED70 à la rubrique

«espace adhérents\financement des travaux»



QUESTIONS DIVERSES: Ecoloustics

♣ Le concours Ecoloustics 2018-2019 s'est conclu par une visite du site de méthanisation de Mollans pour les 150 élèves participants les 19 et 28 juin derniers.

Le dispositif sera reconduit pour 2020-21 en y intégrant également les centre aérés et périscolaires.



QUESTIONS DIVERSES: RODP 2019

Les montants des redevances pour occupation du domaine public ont été mis à jour et sont disponibles sur le site internet du SIED70 à la rubrique

«espace adhérents\redevance pour occupation du domaine public»



Merci pour votre attention

Questions diverses